Formulaire « Attestation de l'employeur »

Conformément à l'article 3, alinéa 3, de l'arrêté du DERF relatif aux prescriptions minimales pour la reconnaissance des filières de formation et des études post-diplôme des écoles supérieures (OCM ES), une activité professionnelle pertinente d'au moins 50 % est obligatoire pour les filières de formation en alternance. La hftm vérifie ça chaque année.

Nom : ……

Prénom : ……

Fonctions exercées dans l'entreprise (3 fonctions principales) :

1) .....

2) .....

3) .....

Employé depuis : .....

Emploi en % : .....

Confirmation par l'entreprise :

....
Lieu, Date *Signature de l'employeur*

Je confirme l'exactitude des informations ci-dessus :

....
Lieu, Date *Signature de l'étudiant-e*